



La lettre d'infos

Vendredi 23 Juillet 2021



Remise label féminin à CIRES LES MELLO le 18.07.2021

C'est sur le complexe sportif de Cires les Mello qu'a eu lieu la remise du label BRONZE de l'école de football féminin lors de la journée événementielle des associations.

En présence de Mickael Guffroy président du club de Cires les Mello, des dirigeants, éducateurs, joueuses et parents du club, de Mme Tuquet Ingrid adjointe au maire de la vie associative et des sports de Cires les Mello ainsi que de Claude Coquema (Président du DOF) et de Luc Hernu (membre du comité de direction) ont remis le diplôme du label BRONZE et la dotation en matériel de la FFF.

Un grand bravo à tous les acteurs du club de CIRES LES MELLO pour leur implication pour ce projet.





Application du Pass Sanitaire dans le football

A la suite des dernières annonces gouvernementales ainsi que des précisions obtenues hier, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le tableau du Ministère des Sports relatif à la mise en application dès hier du Pass Sanitaire dans le sport.

S'agissant des compétitions et des matches amicaux de football, veuillez trouver ci-dessous des informations complémentaires :

- Le Pass Sanitaire est mis en œuvre dans les ERP de plein air (ERPA), si plus de 50 spectateurs majeurs sont accueillis, sous réserve que le stade soit clos avec des entrées distinctes (les clubs doivent se renseigner auprès de leur Mairie, propriétaire des installations, afin de savoir si l'enceinte a fait l'objet d'un classement ERPA) ;
- Les acteurs d'un match (joueurs/joueuses, officiels, salariés, bénévoles, prestataires) ne rentrent pas dans le calcul de la jauge ;
- Ils doivent cependant respecter le protocole sanitaire (distanciation, mesures barrières et masques si besoin) et disposer d'un Pass Sanitaire (attestation vaccinale ou test PCR de -48h ou certificat de guérison) ;
- Le Pass Sanitaire n'est pas exigé pour les 12-17 ans avant le 30 août ;
- Si le Pass Sanitaire est mis en place, alors il n'y a aucune obligation de porter le masque sauf exigence du Préfet concerné ;
- Si l'événement accueille moins de 50 spectateurs, seul le respect du protocole sanitaire est appliqué.

ATTENTION : le projet de loi, dont vous trouverez les étapes législatives ci-dessous, prévoit que le Pass Sanitaire s'appliquera à tout le monde (joueurs, organisateurs, spectateurs) dès la 1^{ère} personne présente dans une enceinte sportive.

Le projet de loi va en effet suivre le processus législatif suivant :

- Ce jour : examen par l'Assemblée Nationale
- Vendredi 23 juillet : examen par le Sénat
- Samedi 24 juillet : commission mixte paritaire entre Sénateurs et Députés
- Lundi 26 juillet : saisine du Conseil Constitutionnel par le Premier Ministre
- Vendredi 6 août : jugement du Conseil Constitutionnel
- Mardi 10 août : promulgation de la loi et mise en application

Nous espérons vous avoir apporté toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de tous sur la mise en application de ce Pass Sanitaire ainsi que des perspectives de rentrée prochaine.

D'ailleurs, il est essentiel de rappeler à tous l'impérieuse nécessité de se faire vacciner au plus vite, si nous voulons garantir une rentrée sportive la plus sereine possible.

Nous n'hésiterons pas à vous communiquer durant cet été, au fur et à mesure des annonces gouvernementales, toutes les déclinaisons opérationnelles en lien avec notre activité.

Restant à votre disposition,

Bien à vous,

La Hotline Pandémie de la F.F.F.

Le Pass Sanitaire dans le sport

A partir du 21/07/2021

ÉQUIPEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) COUVERTS (X) OU DE PLEIN AIR (PA)		
CAPACITÉ DE L'ERP	CONDITION D'ACCÈS	À RETENIR
50 personnes et plus*	PASS SANITAIRE	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.
Moins de 50 personnes	SANS PASS SANITAIRE	Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.
DANS L'ESPACE PUBLIC		
Manifestation autorisée ou déclarée accueillant au moins 50 participants par épreuve	PASS SANITAIRE sportifs amateurs	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.

* Les salariés et bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les 50 personnes accueillies



Le District Oise de Football organise 3 Modules de Formation d'éducateurs les Lundi 30 et Mardi 31 Août 2021 (Pour les modules U9 et U11) et le Mercredi 15 Septembre 2021 (Module U15).

- un Module U9 à CHAUMONT EN VEXIN *Pour vous inscrire cliquer [ici](#)*
- un Module U11 à GRANDFRESNOY *Pour vous inscrire cliquer [ici](#)*
- Une Certification CFF2 à COMPIEGNE *Pour vous inscrire cliquer [ici](#)*

Nous vous rappelons que les inscriptions se font directement en ligne sur les sites.

Pour toutes questions concernant votre inscription et le suivi de votre dossier, vous devez vous adresser à la Ligue à ncaron@lfhf.fff.fr



FERMETURE DU D.O.F.



Pour des raisons de congés payés le secrétariat du D.O.F. sera fermé du 9 au 21 Août 2021. Nous restons toutefois joignables par mail à l'adresse secretariat@oise.fff.fr ou téléphoniquement au 03.44.73.91.91

**NOUVEAUX
HORAIRES!**



DU LUNDI AU VENDREDI
A COMPTER DU **30 AOUT 2021**

8h00 - 12h30

13h30 - 17h45

Dans une démarche permanente d'amélioration de notre qualité de service, nous vous informons qu'à compter du 30 août 2021, le District Oise de Football sera ouvert du lundi au vendredi de 8H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H45.



LE DISTRICT OISE DE FOOTBALL
ORGANISE SA



TOURNÉE



FOOT LOISIR



Découvre une nouvelle façon de jouer au foot



- BRETEUIL 20/07
- CHAUMONT 22/07
- NANTEUIL 24/07
- BREUIL LE VERT 27/07
- LASSIGNY 29/07



Les horaires :



De 14h à 20h en semaine
De 13h à 18h le week end

REJOINS NOUS SUR :



oise.fff.fr

